

REGLEMENT 2024 « La STD Race » et « La Rando STD »

Article 1 – Organisation

L'association « Sur les Traces de David » organise « La STD Race » le samedi 30 mars 2024 et « La Rando STD » le dimanche 31 mars 2024 sur la commune de VALHUON.

Cette association de loi 1901 a son siège social au 2 chemin du baillon, 62550 VALHUON.

L'association a été créée en hommage à notre ami David, qui était passionné par le Trail.

Article 2 - Présentation de l'événement

Le 30 mars 2024 - « La STD Race » est une compétition Trail ouverte à toutes les personnes licenciées ou non. Pour des raisons de sécurité, les fauteuils roulants ne sont pas autorisés sur le parcours. Seules des joëlettes (en nombre limité) et avec l'accord de l'organisation, seront autorisées à participer avec un départ anticipé.

Conformément aux articles L231-2 et L 231-3 du code du sport et à l'article II A de la réglementation hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA), les coureurs doivent fournir à l'organisation :

Pour les coureurs licenciés :

Copie de la licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un « Pass J'aime Courir », délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la Manifestation. Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) OU copie d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes : Fédération des clubs de la défense (FCD), Fédération française du sport adapté (FFSA), Fédération française handisport (FFH), Fédération sportive de la police nationale (FSPN), Fédération sportive des ASPTT, Fédération sportive et culturelle de France(FSCF), Fédération sportive et gymnique du travail(FSGT), Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP).

Pour les coureurs non licenciés :

Original ou copie d'un certificat médical avec la mention de non contre-indication à la pratique de « l'athlétisme en compétition » OU de « la course à pied en compétition » OU du « sport en compétition », datant de moins d'un an à la date de la compétition.

Détails des différentes distances Trail « La STD RACE » du 30 mars 2024 :

3 km

Départ : 16h00

Tarif : 3 euros

Ravitaillement sur le parcours : 0

Avec l'inscription : Lot STD, EcoCup, Boisson, Dossard

Limité à 50 dossards

Ouvert aux catégories de Benjamins à Minimes (nés entre 2009 et 2012)

1 km famille

Départ : 16h30 (*Pas de chrono ni classement*)

Tarif : 0 euro

Ravitaillement sur le parcours : 0

Avec l'inscription : EcoCup, Boisson, Médaille

Pas de chronométrage ni classement

Limité à 50 dossards

Un adulte accompagnant est autorisé. INSCRIRE UNIQUEMENT L'ENFANT

Ouvert aux catégories Baby Athlé, Eveil Athlé et Poussins (nés en 2013 et après)

12 km

Départ : 16h45

Tarif : 10 euros

Ravitaillement sur le parcours : 1

Avec l'inscription : Lot STD, EcoCup, Boisson, Dossard, Pain Saucisse

Limité à 200 dossards

Ouvert aux catégories de Cadets à Masters (nés en 2008 et avant)

30 km

Départ : 18h15

Tarif : 20 euros

Ravitaillement sur le parcours : 3

Avec l'inscription : Lot STD, EcoCup, Boisson, Dossard, Pain Saucisse

Limité à 200 dossards

Ouvert aux catégories d'Espoirs à Masters (nés en 2004 et avant)

Barrière horaire : 3h30 de course au 26ème km (7,42km/h) 21h45 à grossart

20 km

Départ : 19h15

Tarif : 15 euros

Ravitaillement sur le parcours : 2

Avec l'inscription : Lot STD, EcoCup, Boisson, Dossard, Pain Saucisse

Limité à 200 dossards

Ouvert aux catégories de Juniors à Masters (nés en 2006 et avant)

Descriptif de « La Rando STD » du 31 mars 2024 :

« La Rando STD » est une manifestation sportive où l'accent est mis sur le côté convivial, familial, sans esprit de compétition. Ce n'est pas une course, il n'y a pas de chronométrage et elle ne donnera lieu à aucun classement.

Des départs groupés seront réalisés selon la discipline et la distance à des horaires définis par l'organisation mais départ libre possible également entre 8h00 et 9h45.

Certificat médical non nécessaire (ce n'est pas une compétition).

Sur « La Rando STD », plusieurs rando à allure libre sont proposées.

Détails des différentes disciplines & distances « La Rando STD » du 31 mars 2024 :

VTT 55 km

Départ groupé : 8h00

Tarif : 9 euros

Ravitaillement sur le parcours : 2

Avec l'inscription : Lot STD, EcoCup, Boisson, Tartiflette, Plaque de cadre

Limité à 150 dossards

Casque obligatoire

VTT 65 km

Départ groupé : 8h00

Tarif : 9 euros

Ravitaillement sur le parcours : 3

Avec l'inscription : Lot STD, EcoCup, Boisson, Tartiflette, Plaque de cadre

Limité à 150 dossards

Casque obligatoire

Marche - Running 20 km

Départ groupé: 8h15

Tarif : 8 euros

Ravitaillement sur le parcours : 2

Avec l'inscription : Lot STD, EcoCup, Boisson, Tartiflette

Limité à 200 dossards

Chiens tenus en laisse autorisés

Poussettes interdites

Marche - Running 13 km

Départ groupé : 8h45

Tarif : 8 euros

Ravitaillement sur le parcours : 1

Avec l'inscription : Lot STD, EcoCup, Boisson, Tartiflette

Limité à 200 dossards

Chiens tenus en laisse autorisés

Poussettes interdites

VTT 35 km

Départ groupé : 9h00

Tarif : 9 euros

Ravitaillement sur le parcours : 1

Avec l'inscription : Lot STD, EcoCup, Boisson, Tartiflette, Plaque de cadre

Limité à 150 dossards

Casque obligatoire

VTT 15 km

Départ groupé : 9h00

Tarif : 9 euros

Ravitaillement sur le parcours : 0

Avec l'inscription : Lot STD, EcoCup, Boisson, Tartiflette, Plaque de cadre

Limité à 100 dossards

Casque obligatoire

Les départs et arrivées se feront à la salle du RIETZ de VALHUON. Les différentes épreuves se dérouleront en une seule boucle sur un parcours nature avec quelques portions bitumées.
Les parcours seront balisés au sol ainsi qu'avec rubalise et panneaux.
Bike Wash, DJ, Structures Gonflables (suivant la météo) seront au rendez-vous !
Par contre il n'y a pas de parc à vélo.
Consignes sur place gratuite.

Article 3 - Inscriptions et Tarifs

Inscriptions uniquement en ligne à partir du 01/12/2023 à 18h (pas d'inscription sur place) sur le site : <https://www.surlestracesdedavid.fr> jusqu'au mercredi 27 mars minuit dans la limite des places disponibles.

Article 4 - Dossards

Pour « La STD Race » : Les dossards pourront être retirés le samedi 30 mars dès 14h dans la salle du Rietz de VALHUON sur présentation de la carte d'identité (ou copie) ou carte de retrait. Pour les personnes en litige, il faudra présenter la licence ou la copie du certificat médical.

Cession de dossard : Sauf demande faite auprès de l'organisation, aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

Les coureurs sans dossard seront arrêtés par l'organisation qui sera très vigilante sur ce point.

Pour « La Rando STD » : **Retrait uniquement le dimanche 31 mars dès 7h** sur présentation de la carte d'identité (ou copie) ou carte de retrait.

Article 5 - Protection de l'environnement

Chaque participant devra prendre son contenant pour le ravitaillement liquide. Aucun gobelet ne sera distribué sur les ravitos.

Tout abandon de matériel, de déchets (gels, papiers etc..), en dehors des endroits prévus à cet effet (zones de ravitaillement) entraînera la mise hors course du concurrent fautif et l'interdiction de participer aux futures éditions.

Article 6 - Sécurité et Secours

« La STD Race » le 30 Mars 2024 :

Lampe frontale et téléphone portable obligatoires pour le 20 km et 30 km.

Un numéro d'appel d'urgence sera indiqué sur le dossard.

Un service médical sera présent pendant toute la durée de la manifestation. Les secouristes présents pourront déclarer hors-course un coureur pour des raisons médicales et de sécurité.

En cas d'accident d'une personne, tout concurrent est tenu à porter assistance ou de prévenir au plus vite l'organisation (signaleurs, ou poste de secours sur le parcours).

Des commissaires assureront la sécurité sur le parcours aux intersections.

Chaque participant est tenu de respecter le tracé du parcours, les consignes de sécurité et les règles de courtoisie.

« La Rando STD » le 31 Mars 2024 :

Chaque participant devra être en possession d'un téléphone portable. Un numéro d'appel d'urgence sera indiqué sur la plaque de cadre pour les VTTistes et indiqué sur les plans présentés le jour J pour les Marcheurs-Traileurs.

Respect du code de la route sur tous les parcours.

Le soleil se levant vers 7h40, chaque participant partant avant cet horaire devra être muni d'une lampe et de vêtements réfléchissants.

Pour les Marcheurs-Traileurs : En agglomération et hors agglomération, s'ils existent, il faut emprunter les trottoirs et les accotements praticables, quel que soit le côté où ils se trouvent, à droite ou à gauche.

Pour les VTTistes : **Casque obligatoire**. Le Kit de dépannage crevaison est fortement recommandé.

Article 7 – Les Récompenses

« La STD Race » le 30 Mars 2024 :

Le chronométrage sera effectué grâce à une puce fixée sur le dossard (*sauf pour le 1km famille*). Le classement est établi sur le temps officiel (au coup de pistolet).

La remise des prix se déroulera après le Trail dans la salle du RIETZ à VALHUON.

Seront récompensés :

3 km : 3 premiers masculins et 3 premières féminines du scratch. Ainsi que le premier et première des catégories suivantes BJ – MN

12 km : 3 premiers masculins et 3 premières féminines du scratch. Ainsi que le premier et première des catégories suivantes : CA – JU – ES – M0/M1 – M2/M3 – M4/M5 – M6/M7 – M8 et +

20 km : 3 premiers masculins et 3 premières féminines du scratch. Ainsi que le premier et première des catégories suivantes : JU – ES – M0/M1 – M2/M3 – M4/M5 – M6/M7 – M8 et +

30 km : 3 premiers masculins et 3 premières féminines du scratch. Ainsi que le premier et première des catégories suivantes : ES – M0/M1 – M2/M3 – M4/M5 – M6/M7 – M8 et +

A noter que les récompenses ne sont pas cumulables, un coureur récompensé au scratch ne pourra pas être récompensé par catégorie. Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses. Si le 1er d'une catégorie n'est pas présent, nous récompenserons le 2^{ème}.

« La Rando STD » le 31 Mars 2024 :

Sera récompensé l'Association, l'Entreprise ou Club le plus représenté.

Article 8 - Assurance et Responsabilités

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance de responsabilité civile souscrite auprès de la société d'assurances ALLIANZ, sous le numéro de contrat 55879457. Les licenciés FFA bénéficient des garanties liées à l'assurance de leur licence. Il incombe aux autres participants de

s'assurer personnellement. La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des participants avec renonciation à tout recours envers les organisateurs, quels que soient les dommages subis ou occasionnés.

Les organisateurs se dégagent de tout vol pouvant survenir dans les locaux de l'événement du 30 & 31 mars 2024.

Article 9 - Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque participant autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 10 - Annulation et Rétractation

Annulation de la manifestation, non-participation à la manifestation. Conformément aux usages unanimement admis et reconnus, relatifs aux inscriptions à une épreuve sportive, en cas d'annulation de celle-ci, les paiements seront conservés par l'organisateur et ne pourront donner lieu à remboursement.

Cette clause est valable quelles que soient les raisons de l'annulation.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de forfait, pour non-participation à l'épreuve.

Article 11 - Acceptation du règlement

L'inscription à « La STD Race » ou à « La Rando STD » vaut l'acceptation sans réserve du règlement ci-dessus dans sa totalité.